



SECTION

VAR

LE POULET DE BRESSE

Ce titre peut sembler étonnant pour un tract syndical.

Mais saviez-vous qu'un poulet, pour avoir l'appellation AOC « poulet de Bresse », doit disposer d'un environnement d'au moins 10 m²?

Alors, comment concevoir que la Direction de la DDFIP du Var ait décidé de parquer ses agents comme des poulets de batterie plutôt que de leur octroyer des conditions de travail AOC?

C'est pourtant le cas ! Il n'y a qu'à voir les projets d'aménagement de la future direction unifiée de Besagne, où les exemples ne manquent pas ! On peut voir sur les plans que 4 personnes seront entassées dans 30m², 5 dans 35m², 3 dans 22.67m²... soit des surfaces de 7 à 7.5 m² par agent !!!

Bien entendu, la direction nous répondra que :

- ce ne sont que des projets (mais il s'agit quand même de la 3^{ème} version des plans)
- que le ratio par agent est de 13.70 m². Oui, bien sûr, mais en comptabilisant dans la moyenne certains bureaux du 3^{ème} étage qui peuvent atteindre 44 m² pour une personne !

Et malheureusement, ce constat s'étend à de nombreuses structures !

Preuve en est la future réalisation du site de la Seyne, regroupant le structure de Charles Gide et la trésorerie de Six fours ! Les agents sont parqués !

Dans de nombreux postes et services déjà en place, cet entassement ne peut être nié !

Les agents de la DDFIP du Var ne sont donc que de pauvres volatiles déplumés de batterie.

Rappelons quand même que la norme AFNOR 35-102 prévoit une surface minimale de 10 m² pour 1 personne seule, 11 m² par personne dans un bureau collectif (soit 22 m² pour 2 personnes ou 33 m² pour 3, etc.), 15 m² par personne dans un espace collectif bruyant (si les tâches nécessitent des communications téléphoniques par exemple).

Il est quand même étonnant que la DDFIP du Var, si respectueuse des règles quand il s'agit de suppressions d'emploi, et si volontaire à montrer le « bon exemple », ne sache pas appliquer simplement l'obligation qu'a tout employeur, d'assurer à ses agents de bonnes conditions de travail.

FO premier syndicat dans la fonction publique d'Etat

Permanententes Sophie DEGEILH et Anne MAURICE

Secrétaire Départemental : Frédéric BRES

Local syndical DDFIP Place Besagne bureau 104

Tél : 04 94 03 82 90 Port : 06 88 37 36 97

fo.ddfip83@dgfip.finances.gouv.fr

FO DGFIP, LE SYNDICAT LIBRE ET INDÉPENDANT.